

VD_FINDINFO Décision / 2011 / 351 vom 11. Juli 2011

VD Tribunal cantonal, 2011-07-11, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_D_cision__2011__351

FR: VD_FINDINFO Décision / 2011 / 351 du 11 juillet 2011

IT: VD_FINDINFO Décision / 2011 / 351 del 11 luglio 2011

Regeste

RETRAIT{VOIE DE DROIT}, RADIATION DU RÔLE | 94 al. 1 let. c LPA-VD

Volltext

Vaud Tribunal cantonal Cour des assurances sociales 11.07.2011 Décision / 2011 / 351

RETRAIT{VOIE DE DROIT}, RADIATION DU RÔLE | 94 al. 1 let. c LPA-VD

TRIBUNAL CANTONAL ACH 64/11 - 85/2011 COUR DES ASSURANCES SOCIALES
_____ Décision du 11 juillet 2011

_____ Présidence de M. Neu , juge unique Greffière: Mme Favre ***** Cause pendante entre : L. _____ , à Lausanne, recourante, et UNIA Caisse de chômage , à Lausanne, intimée. _____ Art. 94 al. 1 let. c LPA-VD Vu le recours formé par L. _____, par acte du 18 mai 2011, à l'encontre de la décision sur opposition prise le 30 mars 2011 par UNIA Caisse de chômage vu la réponse de la caisse du 7 juin 2011, vu la déclaration de retrait du recours de L. _____, datée du 8 juillet 2011; considérant qu'il y a lieu de rayer la cause du rôle par suite de retrait du recours, selon la procédure de l'art. 94 al. 1 let. c LPA-VD (loi vaudoise sur la procédure administrative ; RSV 173.36), qu'il n'y a pas lieu de percevoir des frais de justice ni d'allouer de dépens (art. 91 et 99 LPA-VD). Par ces motifs, le juge unique prononce : I. La cause est rayée du rôle par suite de retrait du recours. II. Il n'est pas perçu de frais judiciaires ni alloué de dépens. Le juge unique : _____ La greffière: Du La décision qui précède est notifiée à : ■ Mme L. _____ ■ UNIA Caisse de chômage ■ Secrétariat d'Etat à l'économie par l'envoi de photocopies. La présente décision peut faire l'objet d'un recours en matière de droit public devant le Tribunal fédéral au sens des art. 82 ss LTF (loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral ; RS 173.110), cas échéant d'un recours constitutionnel subsidiaire au sens des art. 113 ss LTF. Ces recours doivent être déposés devant le Tribunal fédéral (Schweizerhofquai 6, 6004 Lucerne) dans les trente jours qui suivent la présente notification (art. 100 al. 1 LTF). La greffière :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.